



Réclamation frais d'agence

Par **sebi2k39**, le **18/01/2010 à 08:20**

Bonjour,

Je suis originaire d'Alsace, mon amie a été muté dans le Nord à Arras. Nous nous rendons là bas et cherchons un appartement. Nous passons dans une agence immobilière A qui propose ses propres appartements ! Je tombe ensuite sur une liasse de feuilles avec des propositions de location d'une agence B.

Donc je me dis que les agences travaillent ensemble. Par contre il n'était pas possible de visiter l'appartement ce jour-ci. La semaine d'après, nous revenons et c'est un employé de l'agence A qui nous fait visiter un appartement proposé par l'agence B.

Nous tombons sous le charme de cet appartement. La suite de l'affaire sera traitée par l'agence B (état des lieux compris). Nous payons nos frais d'agence partagés avec le propriétaire soit 300 euros.

Quelques semaines suivantes, nous recevons une facture de l'agence A qui nous réclame quant à elle 325€ (moitié des frais + moitié des charges)... déjà là ça n'est pas cohérent.

Faut-il payer deux fois les frais d'agence parce que nous sommes passés par deux agences ou est ce un problème qui doit se régler entre les deux ?

Merci pour vos lumières.

Cordialement,

Sébastien

Par **jeetendra**, le **18/01/2010** à **09:52**

[fluo]ADIL DU NORD :[/fluo]

Lille : 2 rue Alexandre Desrousseaux

Roubaix : 27 rue du Vieil Abreuvoir

Tourcoing: 5 rue de l'industrie

Dunkerque : 1 rue de Beaumont

Douai : 64 rue de Canteleu

Cambrai : 40 Bvd de la Liberté

Valenciennes : 32 rue Albert 1er

Maubeuge : 1 rue de Normandie

[fluo]numéro unique : 0825 34 12 63

E-mail : contact@adilnord.fr[/fluo]

Bonjour, prenez contact avec l'Association ADIL de défense des locataires proche de votre domicile dans le nord (adresses ci-dessus), ils tiennent des permanences juridiques et vous aideront, bonne journée à vous.